

Droit familial.

Par Julien 19

Bonjour existe t'il des recours contre des comportements familiales violent (psychologiquement et physiquement parlant) qui on conduit a une destruction de maison, dormir dans une voiture et tomber malade a cause de l'insalubrité d'une maison ?

J'imagine que c'est assez compliqué comme problématiques mais j'arrive à la fin d'un cycle et pour mon équilibre psychologique j'aurai voulu savoir comment définir si j'ai de quoi me défendre.

Par Isadore

Bonjour,

La violence est légalement punie, qu'elle soit physique ou psychologique. D'autres comportements sont punis, comme le harcèlement ou les injures. Mais il faut que cela soit juridiquement considéré comme une infraction. Un événement traumatique n'est pas forcément punissable : une rupture amoureuse peut être très douloureuse mais ce n'est pas une infraction.

Vous évoquez ici la destruction d'une maison. La destruction du bien d'autrui est du vandalisme et c'est un délit. Mais si c'est le propriétaire qui décide de détruire son bien, c'est son droit. Cela peut causer un grand chagrin à des personnes attachées au bien, mais n'est pas illégal.

Evidemment, pour les violences psychologiques il y a souvent un problème de preuve.

Difficile de vous en dire plus sans avoir davantage de détails sur les faits.

Par yapasdequois

Bonjour,

Toute violence est réprimée par le code pénal, mais il est important d'avoir des preuves.

Si les violences sont anciennes, il peut y avoir prescription.

Appelez le 119 ou consultez un avocat.

Par Julien 19

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Il n'est pas simple d'expliquer en quelques mots un cycle de plus de 15 ans de violence qui m'a conduit a finalement m'isoler tomber malade et finalement a cette prise de conscience.

Mon pere est ce que l'on appelle nos jours un pervers narcissique. Tout le long de ces années il a mis en place une suite de comportement violent, manipulateur dans le but de me faire payer ses différents déboires .

En résumé il m'a demandé de venir travailler avec lui pour l'aider car administrativement il ne pouvait pas le faire. Il m'a fait acheter une ruine à mon nom comme local pour entreposer son matériel et pour se faire à accepter d'être caution à la banque. Lors de ma séparation avec mon ex mon pere a eu un contrôle fiscal qu'il pense être de ma faute alors que c'était à cause de sa comptable et a donc décider du jour au lendemain de ne plus travailler avec moi ce qui est son droit. Je me suis retrouvé donc au RSA avec un crédit pour une maison en travaux et lui qui venait prendre un a un chaque outils me permettant de tenter de mettre ma maison en état. Tout le long de mon RSA j'ai travaillé à la recherche d'un emploi tout en m'occupant de ma grand mère (mère de mon pere), en gérant ses soins avec mon père qui me faisait du chantage affectif et sur le matériel pour lui permettre de ne pas s'occuper d'elle. Bref j'ai bien conscience que vu de l'extérieur ça fait cours de récré et c'est humiliant de mettre ça sur ce forum mais ça a conduit à 15 ans de souffrance, de violence et finalement en 2020 a conduit par me faire hospitaliser à cause de l'insalubrité de ma maison.

Mon pere tout le long de ces années a refusé toute aide a mon égard, malgré qu'il soit caution il a refusé de m'aider et plus les années ont passé plus le matériel qu'il refusait de me ramener et que j'étais dans l'incapacité de re acheter a fini par rendre la maison insalubre. Plus de chauffage des hivers a 5 degrés des fuites d'eau... . Malgré des tentatives de médiation il a toujours dit la même chose à ce sujet que c'était une volonté de sa part. Que je lui avait perdu des sous, que j'avais occasionné son cancer et qu'il voulait qu'à la fin je souffre et qu'il me reste rien. Il a conduit à me détruire psychologiquement. Depuis 2020 j'ai mis deux ans a retrouver un état de santé normal et ensuite a refaire ma vie loin de lui. J'ai décidé de mettre la maison en vente et de refaire ma vie. Vu le niveau d'insalubrité la maison que j'avais payé 110k va être vendu 80k et l'intégralité des affaires ont été jeté car détruite. J'essaie de trouver une solution pour savoir si je peux porter plainte pour préjudice moral mise en danger de la vie d'autrui. Mon pere refuse de s'engager a ne pas venir me demander du soutien pour ses vieux jours, il s'est mis en insolvenabilité en mettant l'argent de la vente de la maison de ses parents et celle de mes parents sur le compte de sa femme et ne cesse de dire qu'il viendra nous demander à mon frère et moi de l'argent... . Je passe sur les affirmations où il dit qu'il est content que la maison se vende rien et que que ce qu'il me reste je dois lui rentrer car il était caution... . Je sais plus quoi faire, je suis à bout et je me suis isolé et ça commence a faire beaucoup.

Par Julien 19

En sachant que entre 2018 et 2020 je dormais dans ma voiture l'hiver et qu'il me disait de mettre une couverture de plus pour pas avoir froid, que lui aussi il avait froid que c'était bien fait pour moi etc... . Ce qui a conduit a un comportement dépressif que j'essaie de combattre depuis et surtout à mes problématiques de santé avec un dossier médical en preuve... .

Par yapasdequois

Vous avez un dossier médical, donc on peut supposer que vous avez un soutien psychologique car c'est probablement indispensable.

Vous avez subi l'emprise de ce père, mais il n'est pas certain que ce soit qualifié pénalement.

Etant majeur, vous pouviez à tout moment dire non et couper les ponts, n'est-ce pas ?

Il y a aussi la prescription qui peut exonérer sa responsabilité sur des faits anciens.

Avant de vous lancer, consultez un avocat avec les preuves dont vous disposez.

Ce serait un coup dur de plus d'espérer une reconnaissance de vos malheurs et qu'au final ça fasse pshit.

Par Julien 19

Il est caution du crédit de ce fait il était dans l'obligation de payer si j'étais dans l'incapacité de le faire et c'est arrivé quand je suis tombé malade. Idem quand je dormais dans ma voiture il était dans l'obligation de m'aider selon la loi puisque peu importe l'âge un enfant reste a la charge de son parent si il lui arrive une complication extrême. Toute sa vie entière il a tout fait pour se déresponsabiliser en se basant sur mon incapacité à réagir. Et maintenant que je vend ma maison et que je perds 50k e il a encore le droit de venir me demander quand il sera en maison de retraite de subvenir à ses besoins et je peux rien y faire... . C'est au delà de déprimant.

Par yapasdequois

Il a donc payé le crédit à votre place ?

Aviez-vous demandé au JAF d'obliger votre père à vous verser une pension alimentaire ? ou de vous héberger ?

Vous n'aviez pas d'autre famille pour vous aider ? Et votre mère ?

Je répète : pour faire valoir votre statut de victime, il faut des preuves de ces agissements nocifs, pas uniquement des conséquences et que ce ne soit pas trop ancien (5 ans).

Consultez au moins un avocat (il y a des consultations gratuites - renseignez vous à la mairie)

Par Julien 19

Non j'ai tjs payé mon crédit et c'est comme ça que j'ai glissé vers la précarité.. en payant tjs les 800e en touchant le RSA... . Quand j'ai pu travailler dans le cursus normal c'était trop tard j'étais tombé trop bas dans la précarité. Et si j'étais au RSA au commencement c'est parce que mon pere m'avait dit de me mettre auto entrepreneur en sous-traitance pour gagner plus donc pas le droit au chômage... . J'ai eu une épaule cassée je pouvais plus travailler et ça a été la fin.

Merci d'avoir pris le temps de me conseiller.

J'ai plus rien a faire d'autre que d'attendre qu'il continue à me faire payer c'est impossible pour moi de me remettre de tout ça.

Par Isadore

Pour la dette, déposez un dossier de surendettement. Si vous ne pouvez tout rembourser, vous aurez un redressement personnel (effacement de dette). Dans quelques années vous repartirez sur des bases financières saines.

Et coupez les ponts avec votre père. Continuez à vous faire aider. Croyez-moi par expérience, on n'est pas obligé de rester toute sa vie à la merci de gens au comportement nocif.

Si votre père a une épouse, c'est elle qui devra en priorité payer pour ses vieux jours. Et si un jour on vous sollicite, vous n'aurez à payer que selon vos moyens. Si vous vivez avec peu, eh bien votre père n'aura rien. S'il s'est dépouillé de tout son patrimoine, tant pis pour sa pomme.

Je vous donne un exemple farfelu : d'après les barèmes d'attribution de l'ASH dans le Département du Rhône, un enfant gagnant 3000 euros par mois et n'ayant aucune charge doit payer 344 euros par mois
[url=https://obligation-alimentaire.rhone.fr/]https://obligation-alimentaire.rhone.fr/[/url]

Un enfant au SMIC, sans aucune charge, doit payer 131 euros.

Autant vous dire que si votre père se fantasme une retraite heureuse à vos frais, il va déchanter.

Par yapasdequois

Si vous vendez la maison, le prix de vente remboursera le prêt. Du coup le surendettement ne se justifie pas forcément.

C'est compliqué de vous donner des conseils après coup. Mais vous n'avez a priori pas de recours contre votre père.

L'important maintenant c'est surtout de couper les ponts avec ce père et de retrouver une vie pour vous.
Bon courage.